

# Club des 100

---

***Nos souhaitons une cordiale bienvenue  
aux 100 contribuables les plus  
importants du Canton de Vaud !***

# Club des 100

1.	Accueil et bienvenue	<b>Pascal Broulis</b> Chef du Département des finances et relations extérieures <b>Dominique Turpin,</b> Président de l'IMD, Lausanne
2.	Tour d'horizon financier vaudois et exonérations temporaires, cadre précisé.	<b>Pascal Broulis et Philippe Maillard,</b> Chef de l'Administration cantonale des Impôts
	Discussion	
3.	Le rôle des hautes Ecoles pour l'attractivité des sociétés	<b>Patrick Aebischer,</b> Président, EPFL, Lausanne
4.	Allocution	<b>Mme Eveline Widmer-Schlumpf,</b> Présidente de la Confédération, Cheffe du Département fédéral des Finances
5.	Discussion et conclusion	<b>Pascal Broulis</b>
6.	Cocktail dans l'enceinte de l'auditoire	

# Club des 100

---

Pascal Broulis

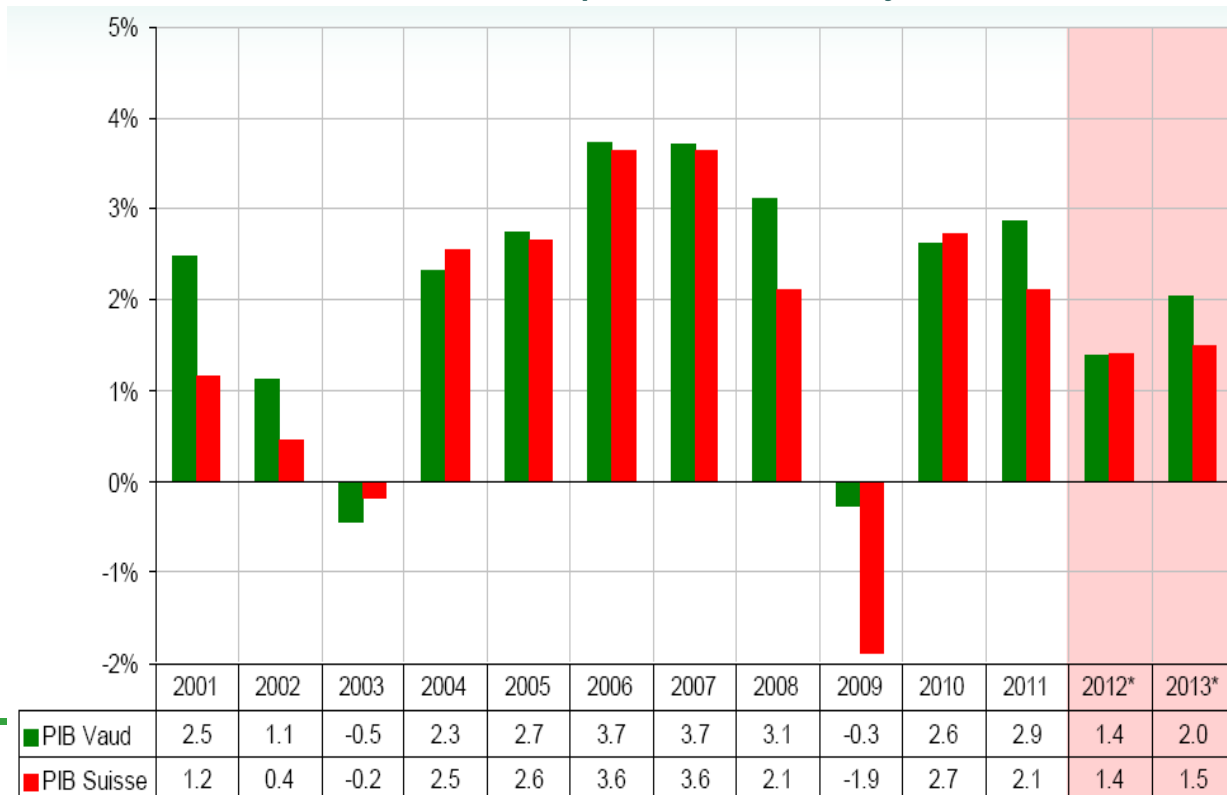
Philippe Maillard

Actualités fiscales

---

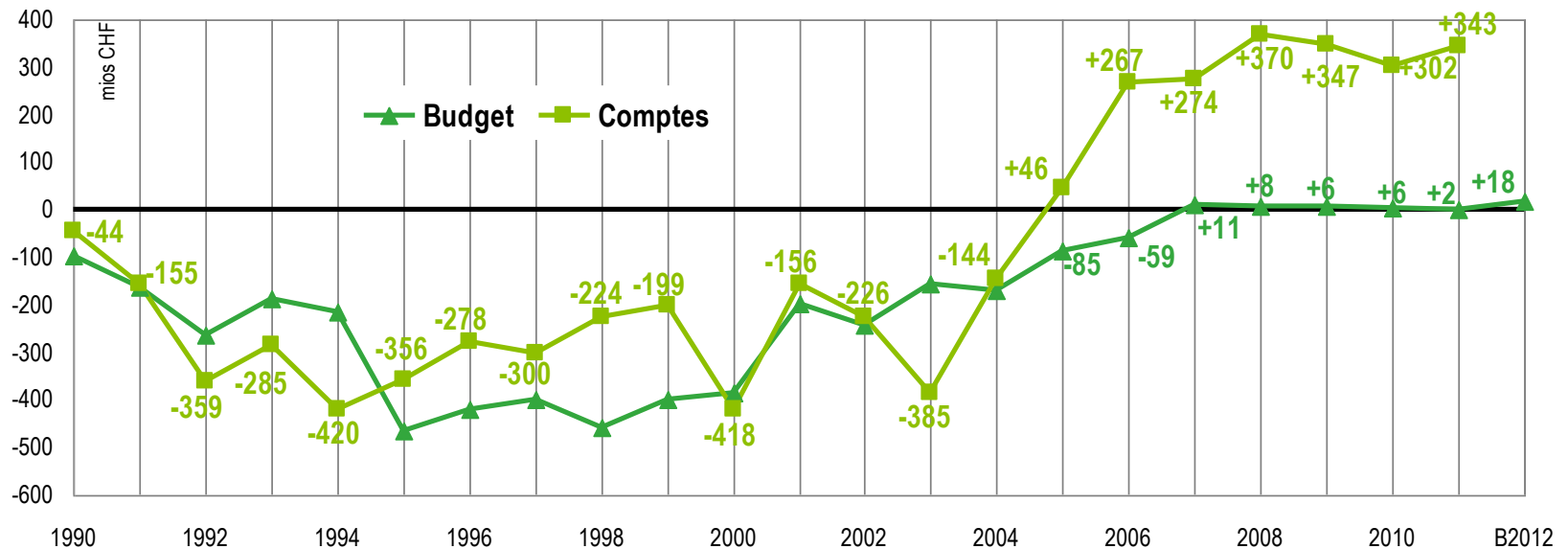
# Deux périodes de croissance économique

- ▶ Depuis 2005, la croissance du PIB vaudois est supérieure ou égale à celle de la Suisse. La conjonction des risques pesant sur l'économie mondiale donne un caractère très aléatoire aux prévisions conjoncturelles.



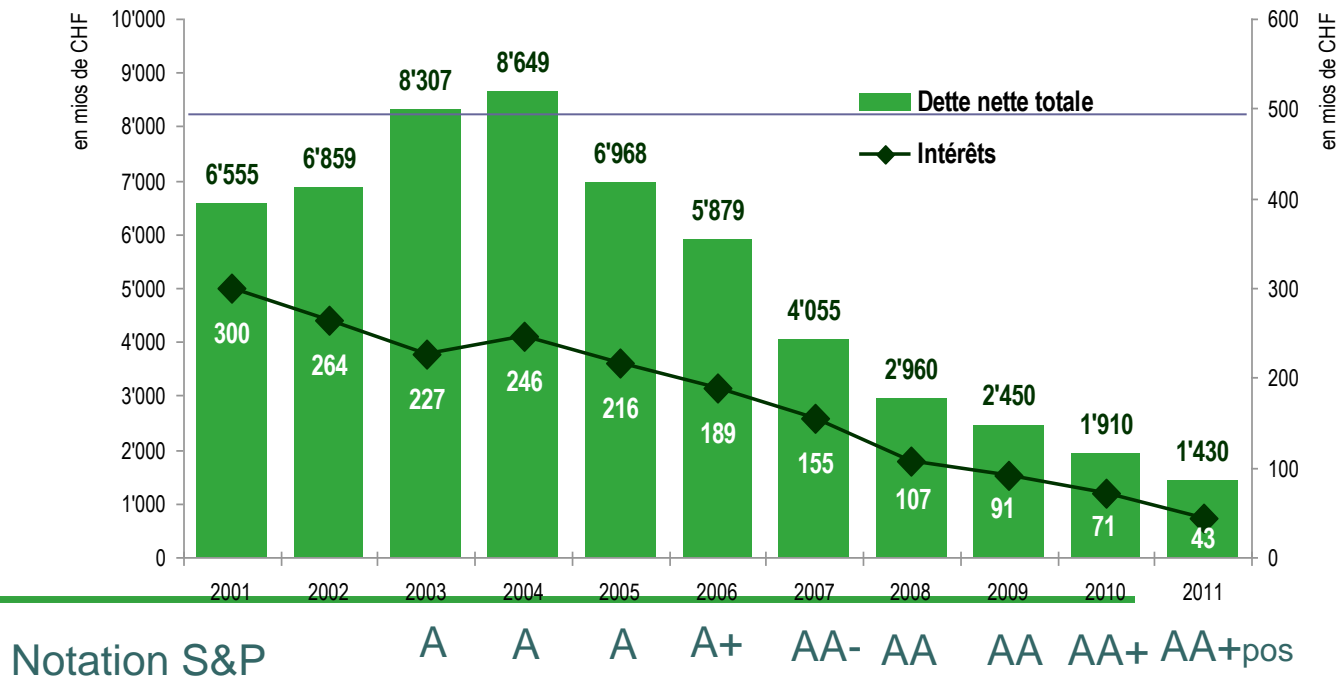
# Finances cantonales : les leçons du passé

- ▶ Au début des années 90, le Canton n'a pas su anticiper la baisse de ses ressources et l'augmentation de ses charges :
  - Cumul des déficits de 1990 à 2003
  - Perte de confiance et d'influence



# Dette et intérêts

- ▶ Aux comptes 2011, la dette nette est réduite de 480 mios. Cette 7<sup>e</sup> réduction consécutive la ramène à 1,43 milliard. La charge d'intérêts enregistre une nouvelle baisse de 28 mios.
- ▶ Standard & Poor's a reconnu cette évolution en faisant progressivement passer sa note de A en 2003 à AA+ tendance positive en 2011.



# Synthèse des engagements 2011-2012

- ▶ Total des engagements bruts de l'Etat dans ses investissements : 2,19 milliards sur deux ans.
- ▶ Part nette de l'Etat 1,71 mrd, soit 78%.

	<b>Montants bruts (en mios)</b>	<b>Part nette de l'Etat (en mios)</b>
<b>Budgets 2011 et 2012, adoptés par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil</b>	<b>1'517,7</b>	<b>1'114,5</b>
<b>Suivi budgétaire 2011 et 2012 soumis au Conseil d'Etat</b>	<b>644,4</b>	<b>565,9</b>
<b>Crédits d'étude acceptés par le Conseil d'Etat ou le Grand Conseil en 2011 et 2012</b>	<b>31,5</b>	<b>31,5</b>
<b>Total des engagements de l'Etat dans ses investissements en 2011 et 2012,</b>	<b>2'193,6</b>	<b>1'711,9</b>

# Investissements 2011-2020: répartition

► Mise à jour des dépenses projetées 14.02 milliards sur dix ans.

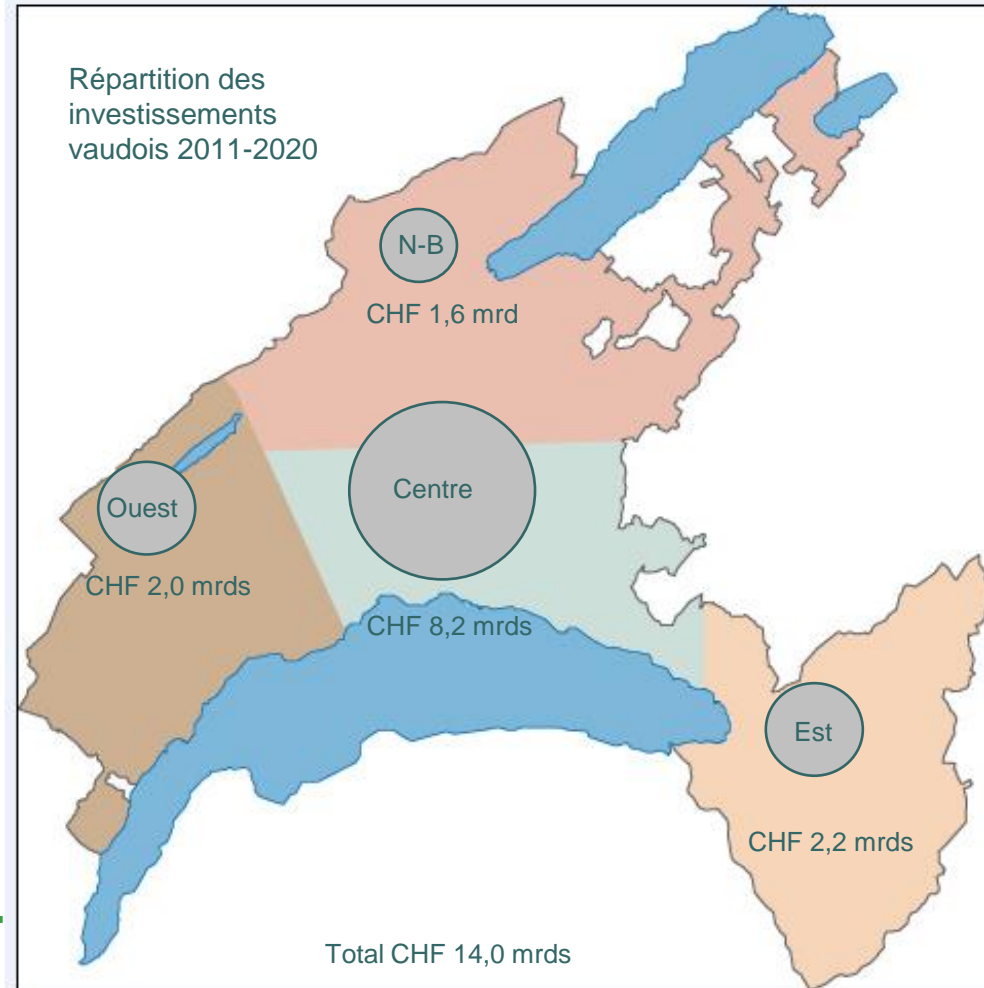
- soit 1,3 mrd de plus que dans la projection 2010,
- part nette Etat 8,48 mrds.

► Cartographie 2011-2020:

- région Centre 8,2 mrds,
- Nord-Broye 1,6 mrd,
- région Est 2,2 mrds,
- région Ouest 2,0 mrds.

► Rappels:


- montants bruts,
- montants non localisés répartis à parts égales sur les quatre régions.





# Exonérations fiscales temporaires, cadre précisé

## Qu'est-ce qu'une exonération temporaire ?

- ▶ La possibilité pour une société, **endogène ou exogène**, d'être exemptée d'impôts, totalement ou partiellement, et ceci pendant au maximum 10 ans
  - ▶ L'activité de la société doit être **novatrice** et sans concurrence dans le canton
  - ▶ Elle doit servir les **intérêts économiques** du Canton de Vaud
  - ▶ Il s'agit en principe d'une **nouvelle** société mais, sous certaines conditions, une société **existante** qui modifie fondamentalement son activité peut en bénéficier
  - ▶ le **claw back** stipule que l'entreprise doit maintenir ses activités, son siège et ses emplois, au-delà de la durée d'exonération pendant au moins 5 ans, faute de quoi elle doit restituer les impôts dont elle aurait été dispensée.
-  L'Etat dispose de critères d'évaluation déjà en vigueur, qui viennent d'être adaptés et complétés.

# Exonérations fiscales temporaires, cadre précisé

---

## Le contexte économique de la fin des années 90

- ▶ 1997-2000 période très difficile pour le Canton
  - ▶ Une dette de 6 à 9 milliards (un million d'intérêts passifs par jour)
  - ▶ Industrie et construction à la baisse (exemple : recapitalisation de la BCV)
  - ▶ Le Gouvernement devait prendre le taureau par les cornes (mission donnée à la Promotion économique de dynamiser et de diversifier le tissu)
- ➔ Attirer de nouvelles sociétés devient une priorité dans un canton en perte de vitesse

# Exonérations fiscales temporaires, cadre précisé

La politique d'exonération de ces 10 dernières années a porté ses fruits

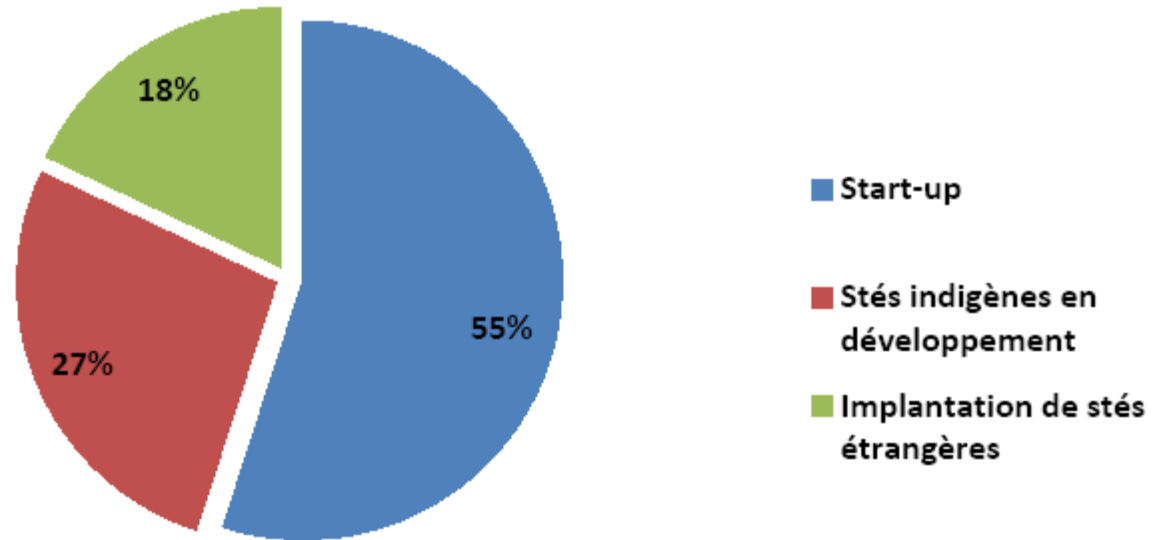
Chiffres de l'audit Ernst & Young pour l'exercice 2009

- ▶ 3,079 milliards d'investissements
- ▶ 1,219 milliard de masse salariale
- ▶ 126 millions de cotisations sociales directes
- ▶ 8'177 emplois créés
- ▶ 158 millions d'impôts payés par les employés
- ▶ 231 millions d'impôts ICC-IFD pour la période 2006-2008

**En conséquence, les mesures proposées ont pour objectif de maintenir la politique d'exonération, dans un cadre adapté.**

# Exonérations fiscales temporaires

## Typologie des sociétés exonérées depuis 2001



# Exonérations fiscales temporaires, cadre précisé

---

Le Conseil d'Etat met l'accent sur la recherche et la production et distingue aujourd'hui 4 types de sociétés

- ▶ Les **start-up** devront entretenir un lien avec une haute école ou un institut de recherche.
- ▶ Les **sociétés de production** devront créer 10 emplois au minimum et investir 100'000.- de loyer annuel sur 10 ans ou 1 million.
- ▶ Les **centres administratifs** devront créer 25 emplois au minimum et investir 250'000.- de loyer annuel sur 10 ans ou 2,5 millions.
- ▶ Les **quartiers généraux** devront créer 40 emplois au minimum et investir 400'000.- de loyer par an sur 10 ans ou 4 millions.

La volonté politique est de favoriser les start-up et l'industrie. Un rééquilibrage géographique guide l'implantation des quartiers généraux.

# Exonérations fiscales temporaires, cadre précisé

## Renforcement des procédures de reporting sur

- ▶ Nombre d'emplois (ETP)
- ▶ Masse salariale
- ▶ Volume des investissements
- ▶ Contrats de collaboration/partenariat

## Contrôle après la 1<sup>ère</sup> phase de 5 ans

- ▶ Analyse à posteriori entre objectifs annoncés et résultats réels. Si les objectifs sont atteints: reconduction pour 5 ans. Dans le cas contraire, l'exonération peut être diminuée, voire supprimée.

# Club des 100

---

**A vous la parole !**

# Club des 100

---

## Patrick Aebischer

### Président de l'EPFL

### Lausanne



# Club des 100

---

## Mme Eveline Widmer-Schlumpf

Présidente de la Confédération  
Cheffe du Département fédéral des Finances

# Club des 100

---

**A vous la parole !**